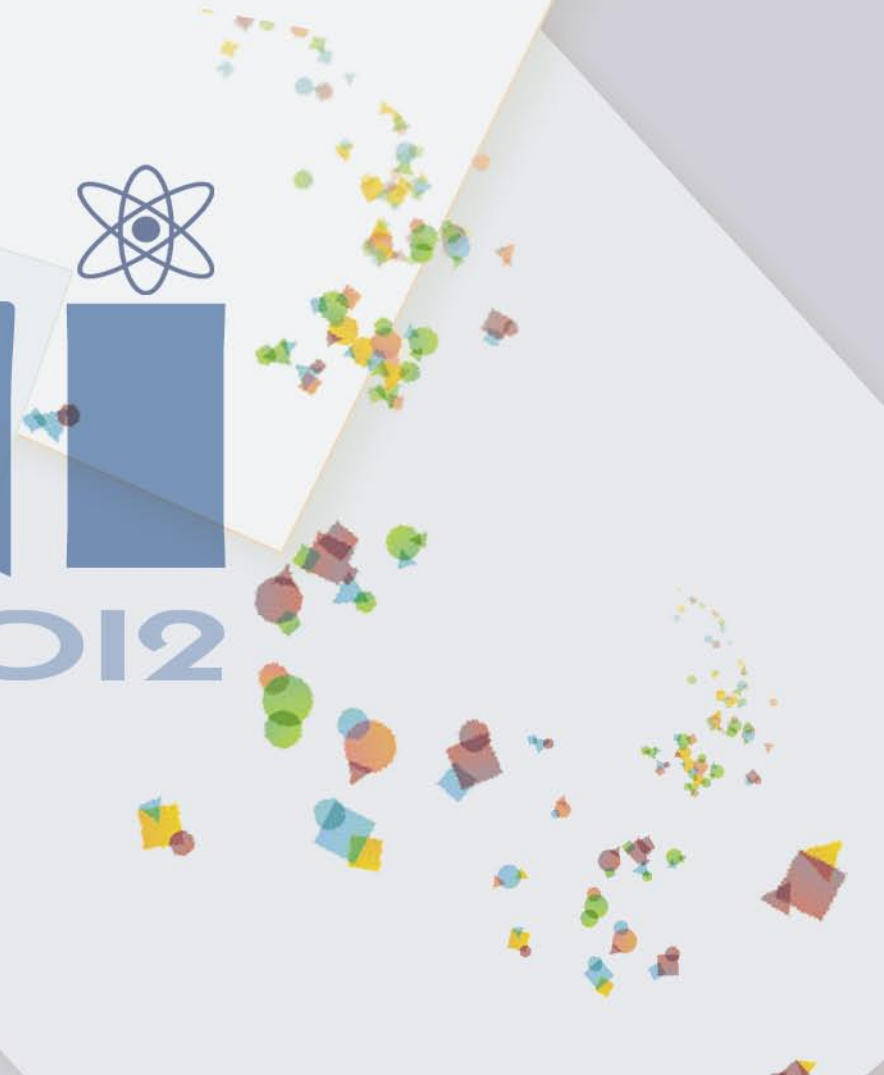
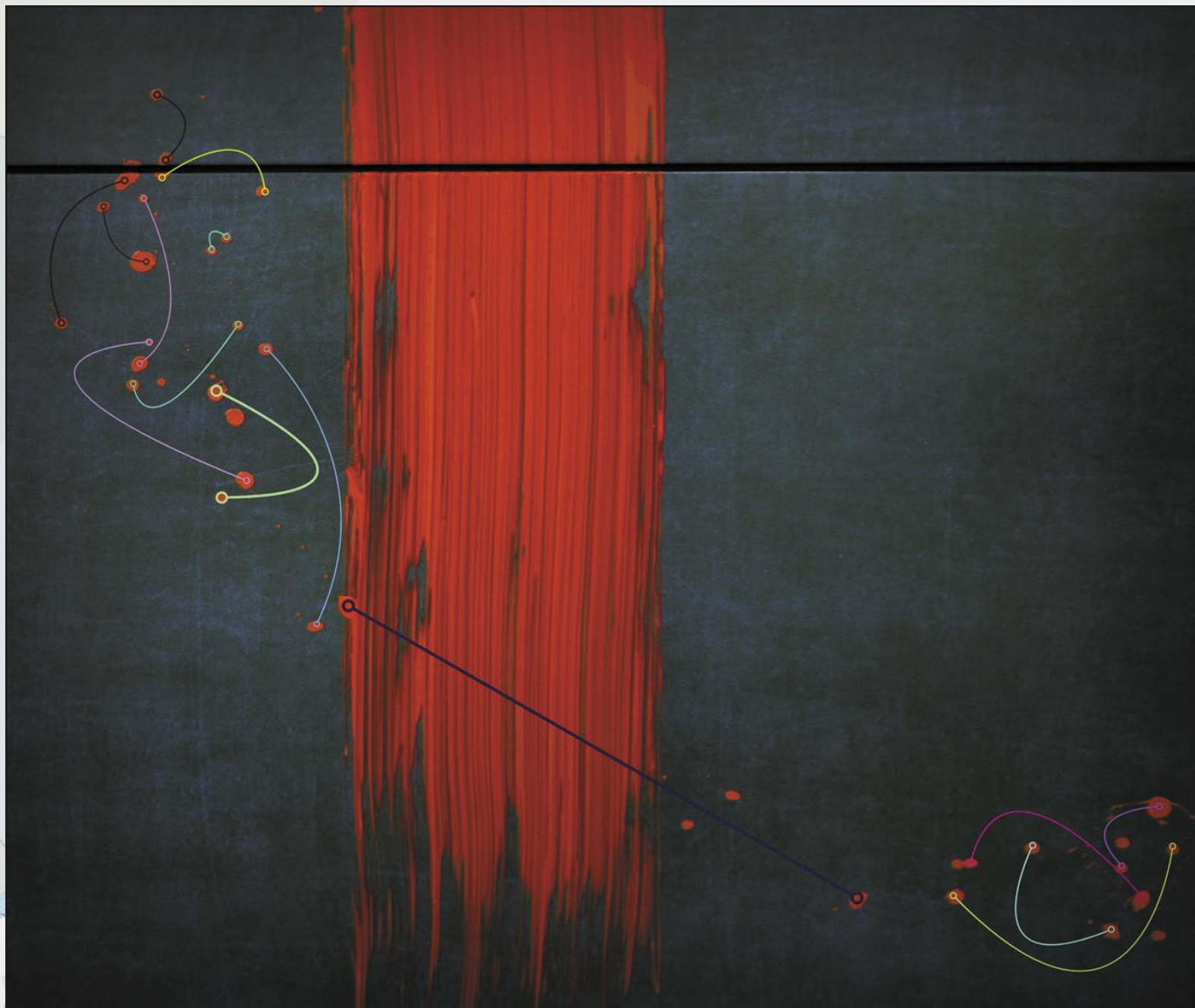


EMANI

RAPPORT ANNUEL 2012





Dynamics

Robert Piccart 2013

Rapport annuel 2012
du Conseil d'Administration
et du Commissaire Réviseur à
l'Assemblée Générale du
28 juin 2013

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et
éléments naturels", "Autres dommages aux
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 – B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre,

Compte de résultat

	2012	2011	2010
Cotisations acquises, nettes de réassurance	24.884.212	25.115.821	23.959.107
Sinistres	-13.900.142	-14.737.044	3.157.056
Frais	-2.931.346	-3.005.782	-3.163.109
Autres produits	9.910	75.803	83.596
Produits d'investissements	16.312.444	1.587.6063	2.595.356
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	24.375.075	9.036.401	26.632.007
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	16.312.444	1.587.603	2.595.356

Bilan

Actif	235.522.370	205.142.493	187.491.585
Passif	58.430.953	52.635.731	44.527.766
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	177.091.415	152.506.762	142.963.819

Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
11	Comités
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'entreprises
13	Message du Président
14	Description des activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
21	Rapport de régie d'entreprise
23	Rapport du commissaire réviseur
26	Bilans et Compte de résultats
30	Annexes aux comptes financiers

Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH
AREVA NC
AREVA NP Inc.
Axpo Power AG
Axpo Trading AG
Belgoprocess NV
BKW FMB Energie SA
British Energy Limited
Bruce Power L.P.
CEZ a.s.
Centrales Nucléaires en Participation SA
EDF
Elektricitets-Productiemaatschappij Zuid-Nederland NV EPZ
EnBW Kraftwerke AG
EnBW-Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)
ENEL *
Energie Future Holdings Corp.
E.ON Kernkraft GmbH
E.ON Sverige AB
Eskom Holdings Ltd
Eurodif Production SA
European Commission - JRC - Geel Site
European Commission - JRC - Ispra Site
European Commission - JRC - Karlsruhe Site
European Commission - JRC - Petten Site
FBFC
FBFC International SA
Forsmarks Kraftgrupp AB
Fortum Power & Heat Oy
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH
GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH
Indiana Michigan Power Co.*
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
New Brunswick Power Nuclear Corporation
OKG Aktiebolag
Ontario Power Generation
Paks Nuclear Power Plant Ltd
Ringhals AB
RWE Power AG
SCK-CEN
Slovenske Elektrarne AS
Socatri SARL
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA
Studsvik AB
SVAFO AB
Svensk Kärnbränslehantering AB
Teollisuuden Voima Oyj
Urenco Ltd.
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW AG)
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

* Membres non assurés

Représentants des Membres

Membre

Représentant

Suppléant

Afrique du Sud

Eskom Holdings Ltd

K. Darbourn

M. Molelekoa

Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH
 EnBW Kraftwerke AG
 EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)
 E.ON Kernkraft GmbH
 European Commission - JRC - Karlsruhe Site
 Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH
 GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH
 Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
 Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
 RWE Power AG
 Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW)

W. Fehnker
 C.D. Bölle
 C.D. Bölle
 K. Greimel
 J.P. Michel
 K. Greimel
 H. Näser
 J. Haaf
 C.D. Bölle
 J. Haaf
 B. Kockum

A. Stoll
 R. Ludäscher
 W. Seewöster
 F. Siniscalchi
 W. Seewöster
 J. Grundmann
 R. Lüdascher
 J. Grundmann
 M. Reissner

Belgique

Belgoprocess NV
 European Commission - JRC - Site Geel
 FBFC International SA
 SCK-CEN

A. Roefs
 J.P. Michel
 M. Van den Eynde
 C. Legrain

F. Siniscalchi
 P. Daurès

Canada

Bruce Power L.P.
 New Brunswick Power Nuclear Corporation
 Ontario Power Generation

K. Kelly
 A. Slipp
 J. Floras

C. Sidford

Etats-Unis

AREVAN NP Inc
 Energy Future Holdings Corp.
 Indiana Michigan Power Co.*

Ph. Obert
 R. Moussaid
 S.T. Haynes

K. Rogers
 R.L. Martin

Finlande

Fortum Power & Heat Oy
 Teollisuuden Voima Oyj

M. Kautonen
 K. Luotonen

M. Huopalainen
 P. Hyvönen

France

AREVA NC
 EDF
 Eurodif Production SA
 FBFC
 Socatri SARL

Ph. Obert
 J.L. Thébault
 R. Jimenez-Shaw
 J.D. Treillard
 M. Saléra-Cordier

J.D. Treillard
 Y. Colleu
 M. Saléra-Cordier
 P. Daurès
 R. Jimenez-Shaw

* Membres non assurés

Représentants des Membres

Membre

Représentant

Suppléant

Grande Bretagne

British Energy Limited
Urenco Ltd.

A. Russell
D. Slater

K. Sinclair

Hongrie

Paks Nuclear Power Plant Ltd

C. Szinger

Italie

European Commission - JRC - Site ISPRA
ENEL *

J.P. Michel
G. Frea

F. Siniscalchi
R. Melandri

Pays-Bas

Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid
Nederland NV EPZ
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale
Nederland BV
European Commission - JRC - Site Petten

B.P. Jobse
G.J.G. Geertsema
J.P. Michel

F. Siniscalchi

Roumanie

Societatea Nationale Nuclearelectrica sa

P. Budulan

A. Havris

République Slovaque

Slovenske Elektrarne AS

M. Ivanova

R. Melandri

République Tchèque

CEZ a.s.

V. Hronek

J. Ortman

Suède

E.ON Sverige AB
Forsmarks Kraftgrupp AB
OKG Aktiebolag
Ringhals AB
Studsvik AB
SVAFO AB
Svensk Kärnbränslehantering AB

B. Svensson
B. Kockum
R. Danielsson
B. Kockum
R. Atmer
S. Ordéus
A. Ingman

K. Block
O. Fröberg
J. Ericsson
B. Sundman

* Membres non assurés

Représentants des Membres

Membre

Suisse

Axpo Power AG
Axpo Trading AG
BKW FMB Energie SA
Centrales Nucléaires en Participation SA
Kernkraftwerk Gösgen Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

Représentant

T. Erb
T. Erb
U. Bircher
D. Berger
S. Bähler
T. Erb
T. Erb

Suppléant

M. Mooser
C. Vésiller
D. Berger

Conseil d'Administration

Berndt Kockum
Président

Klaus Greimel
Vice Président

Alastair Russell
Vice President

Urs Bircher

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie
Comité de Direction

Matts Ekman
Administrateur Indépendant

Nick Feldman
Administrateur Indépendant

Bram-Paul Jobse

Riccardo Melandri

Philippe Obert

Colleen Sidford

 Branislav Strycek

Danny Vanwelkenhuyzen
Comité de Direction

Comités Consultatifs

Comité de Souscription

Kathleen	Sinclair	<i>Président</i>
Ivan	Annezer	
Yvon	Colleu	
Alisdair	Currie	
André	Detemmerman	
Thomas	Erb	
Nick	Feldman	
Alexandru	Havris	
Paavo	Hyvönen	
Berndt	Kockum	
Stefan	Kurz	
Riccardo	Melandri	
Philippe	Obert	
Franck	Orset	
Danny	Vanwelkenhuyzen	

Comité Financier et d'Investissements

Matts	Ekman	<i>Président</i>
Rafaël	Jimenez-Shaw	
Kevin	Kelly	
Klaus	Luotonen	
Bénédicte	Rifai	
Alastair	Russell	
Marleen	Vercammen	

Comité d'Audit

Matts	Ekman	<i>Président</i>
Bram-Paul	Jobse	
Alastair	Russell	

L'ensemble du Personnel

Danny Vanwelkenhuyzen
Administrateur Délégué
Comité de Direction

Alisdair Currie
Directeur Souscription & Sinistres
Comité de Direction

André Detemmerman
Senior Souscripteur

Rachida Zahmidi
Assistante de Souscription

Eric Desseyn
Directeur Prévention des risques

Ivan Annezer
Directeur Prévention des risques

Franck Orset
Ingénieur Prévention des risques

Marleen Vercammen
Directeur Financier

Véronique Durieux
Comptable

Solange Raë
Assistante Comptabilité

Ann Geivaerts
Directeur Juridique

Tom Houben
Corporate Operations Assistant

Cathy Mortelmans
Assistante Administrateur Délégué
& Conseil d'Administration

Réviseurs

Deloitte
Berkenlaan 8b
B-1831 Diegem
Represented by
Mr. Yves Dehogne
Réviseur d'Entreprise

Actuaire

Nicolai & Partners
Duboisstraat 43
B-2060 Antwerpen

Message du Président

Chers Membres EMANI,

Je suis ravi de présenter le rapport annuel de 2012, qui est nos 34^{ième} années de fonctionnement et nos 13^{ième} années en propre gestion.

Nos activités d'assurance se sont poursuivies conformément au plan et nous avons même attiré de nouveaux membres, cette fois-ci en provenance des États-Unis d'Amérique.

Le total de l'actif de notre association a évolué très positivement au cours de l'année dernière, ce qui est pour la grande partie due aux bons résultats dans les revenus des placements. Ce rendement élevé n'est pas prévu pour l'année prochaine.

Le revenu des primes est en croissance et les charges de sinistres sont sous contrôle. Les dépenses de la mutuelle sont en ligne avec notre budget, et un système strict de contrôle des coûts est en place.

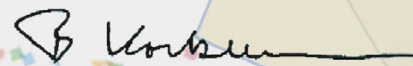
La solvabilité de la mutuelle a été considéré assez solide et nous suivons de près le règlement sur les exigences de solvabilité II. Nous apprécions le soutien continu de nos différentes équipes au sein de la mutuelle : Underwriting and claims, Finance and Investment, Loss Control et Legal and Corporate affairs.

L'année 2013 sera une année spéciale vu que nous célébrons les 35 ans de fonctionnement et nous croyons que cela mérite une attention particulière aussi bien pour nos membres que pour les réassureurs prenantes, toute personne qui fait des affaires avec EMANI ou qui fournit des services à la mutuelle.

Je tiens encore une fois à rappeler à tous les membres qu'EMANI est votre mutuelle et ce qui est bon pour EMANI est bon pour les membres.

J'aimerais remercier mes collègues membres du Conseil d'administration pour leur appui constant à la mutuelle.

Berndt Kockum
Président du Conseil d'administration



Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine, terrorisme et assurance tous risques montage et essais.

Potentiel de réduction de cotisations.

Potentiel pour distribution du Fonds de garantie

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille actuel d'EMANI se fonde principalement sur la couverture des dommages matériels, mais notre équipe de souscription est toujours à la recherche de nouvelles façons de subvenir aux besoins de nos membres. Les produits récents incluent la couverture des risques de désaffectation et des attaques terroristes NCBR.

EMANI agit, de plus en plus, comme l'assureur principal en offrant à ses membres les avantages d'une couverture d'assurance complète et des prix compétitifs. Si le membre le sollicite, EMANI peut aussi agir comme Co-assureur en partenariat avec les pools d'assurance nationaux ou d'un autre assureur.

Lorsque EMANI agit comme le principal souscripteur, le sinistre sera réglé avec la collaboration d'un expert en sinistre indépendant. Dans le cas où EMANI agit comme Co-assureur, EMANI suivra généralement les recommandations et l'évaluation d'un expert en sinistre désigné par l'assureur principal. Cependant, dans certains cas, la Direction peut charger EMANI à nommer des experts indépendants ou des conseillers d'experts supplémentaires.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

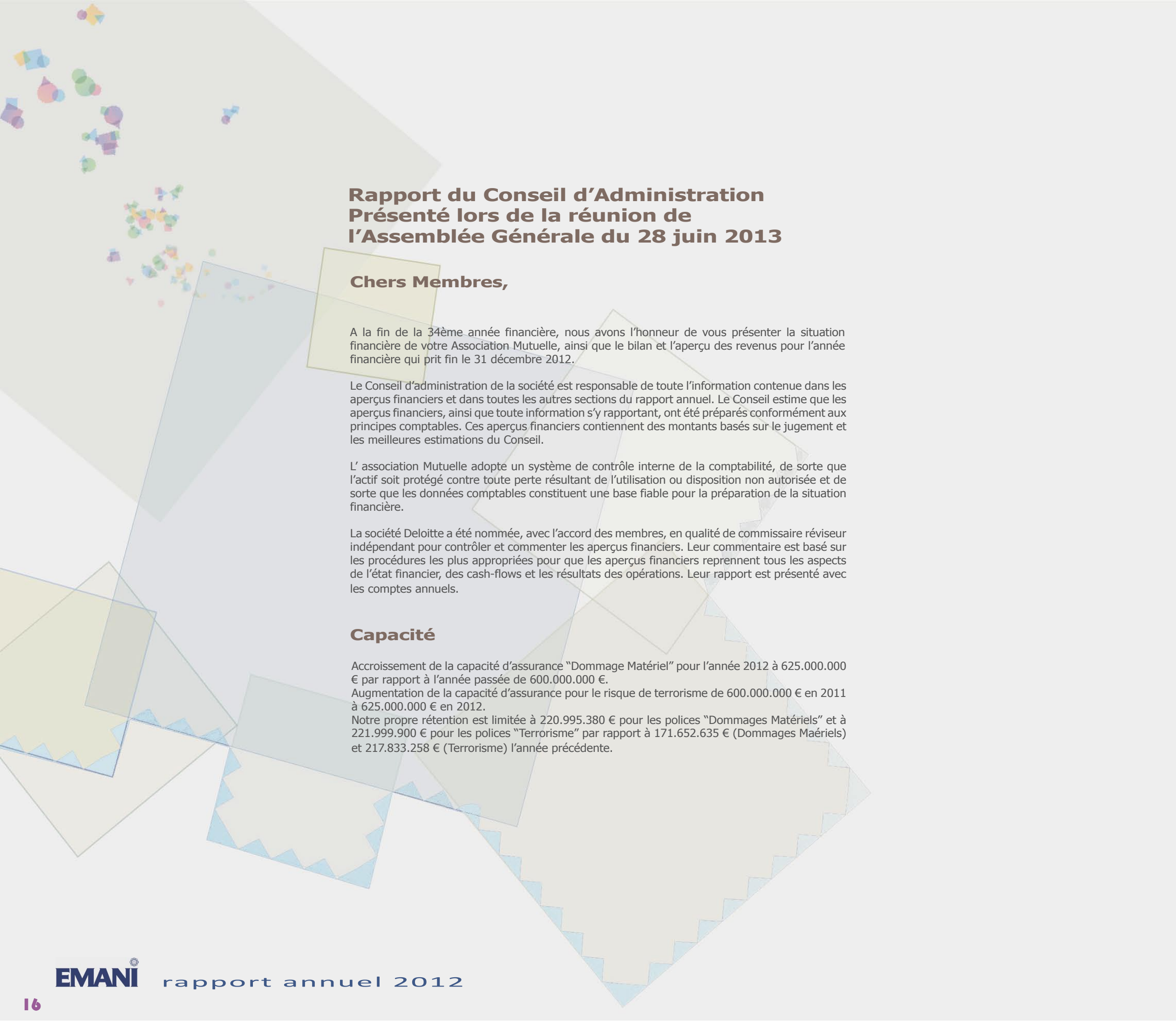
Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI et du personnel de EMANI et lequel rapporte au Comité de Souscription) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.



Rapport du Conseil d'Administration Présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013

Chers Membres,

A la fin de la 34^{ème} année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Association Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit fin le 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'association Mutuelle adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash-flows et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

Capacité

Accroissement de la capacité d'assurance "Dommage Matériel" pour l'année 2012 à 625.000.000 € par rapport à l'année passée de 600.000.000 €.

Augmentation de la capacité d'assurance pour le risque de terrorisme de 600.000.000 € en 2011 à 625.000.000 € en 2012.

Notre propre rétention est limitée à 220.995.380 € pour les polices "Dommages Matériels" et à 221.999.900 € pour les polices "Terrorisme" par rapport à 171.652.635 € (Dommages Matériels) et 217.833.258 € (Terrorisme) l'année précédente.

Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Augmentation des cotisations nettes de 46.474.121 € en 2011 à 48.605.286 € en 2012 suite à l'augmentation des participations des Membres actuels qui a compensé plus que la diminution des cotisations dues aux fermetures des sites et les réductions persistantes de la couverture "Business Interruption".

Le coût de la réassurance a augmenté de € 22.259.061 en 2011 à 24.220.812 € en 2012. Cette augmentation peut être attribuée à une restructuration importante du programme d'assurance d'un des membres utilisant leur compagnie d'assurance captive pour protéger nos engagements primaires.

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

Le montant des remboursements de cotisations aux membres s'élève à 457.179 €, net de réassurance, étant inférieure à la réserve technique originale établie à 956.917 € ce qui en résulte à un profit de €499.738 en 2012 par rapport à un gain de 900.761 € en 2011.

Au 31 décembre 2012, la provision brute reste à 132.464 € dont la part des réassureurs est 11.146 €. Par rapport aux montants de 1.179.359 € et 101.124 € en 2011. Le remboursement final aux membres de cette réserve est due en 2013.

Charges

La réduction des frais généraux de 3.005.782 € à 2.931.346 € ou 2% est principalement due à la réduction des honoraires en Ressources Humaines (- 8%), des frais d'acquisition (-1%). Les charges liées aux taxes d'assurance payables par l'assureur ont augmenté de 3 % ainsi que les honoraires des avocats, les courtiers de réassurance et les agences de recrutement qui ont augmenté de 4 %.

Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le coût total des sinistres, net de réassurance, s'élève pour l'année 2012 à 13.900.142 € et inclut un montant de 8.647.297 € pour les paiements effectifs dont 43.810 € concernent des sinistres pour l'année 2012 et un montant de 5.252.845 € pour les ajustements des réserves dont un montant de 11.342.126 € est lié aux sinistres survenus pendant l'exercice 2012.

Investissements

La valeur comptable totale des placements a augmenté de 178.804.984 € en 2011 à 208.386.104 € en 2012.

La stratégie d'investir 70 % au marché monétaire et 30 % au marché obligataire des sociétés, a changé à 30 % au marché monétaire et 70 % au marché obligataire des sociétés pendant l'exercice 2012, résultant à un profit financier de 16.312.444 €.

Valeur comptable et la juste valeur marchande estimée des placements au 31 décembre 2012.

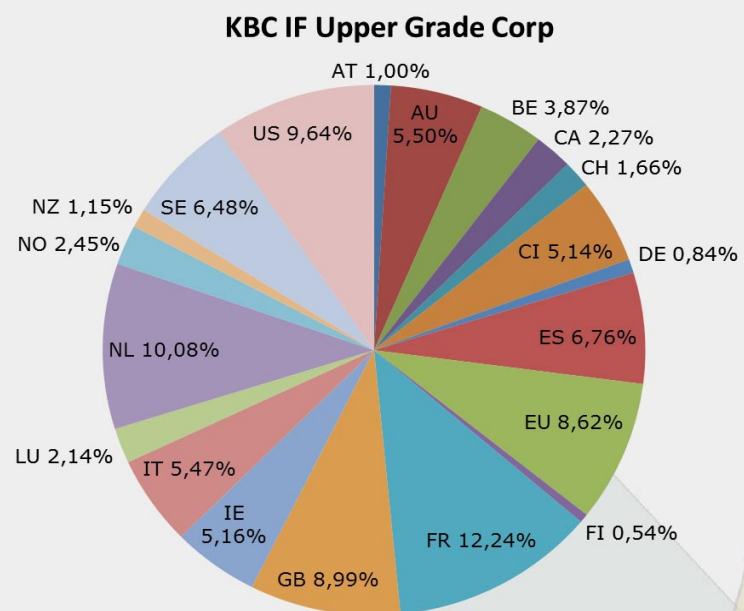
Euro	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur marchande
Actions	0	0	0
Obligations du Gouvernement	0	0	0
Obligations des Sociétés	0	0	0
Fonds de placement marché monétaire	36.618.032	1.036	36.619.068
Fonds de placement obligataire	140.374.690	746.296	141.120.986
Dépôt et numéraire	31.393.382	0	31.393.382
Total	208.386.104	747.332	209.133.436

Credit rating et duration classifié par type d'investissement à l'échéance du 31 décembre 2012.

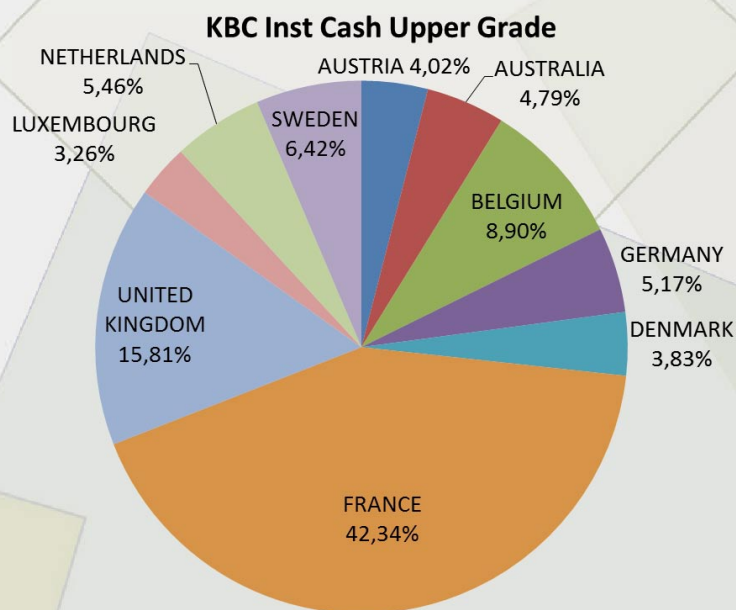
Euro	Credit ratings	Maturity
KBC IF Upper Grade Corp Bond fund	AAA 17,71% • AA+ 4,88% • AA- 32,04% • AA 12,03% • A+ 13,28% • A- 5,1% • A 7% • NR 7,96%	6,34 year
Corporate bonds at work	AAA 0,89% • AA+ 0,88% • AA 1,57% • AA- 2,15% • A+ 9,53% • A 13,03% • A- 9,56% • BBB+ 12,47% • BBB 24,2% • BBB- 4,26% • BB+ 10,5% • BB 2,85% • BB- 1,04% • Cash 3,85% • NR 3,25%	5,21 year
ING Liquid (MM fund)	AAA rated fund	0,098 year
KBC inst.Cash (MM fund)	AAA rated fund	0,15 year
Deposits and cash	A+	0,01 year

Répartition par pays classifié par produit d'investissement au 31 décembre 2012.

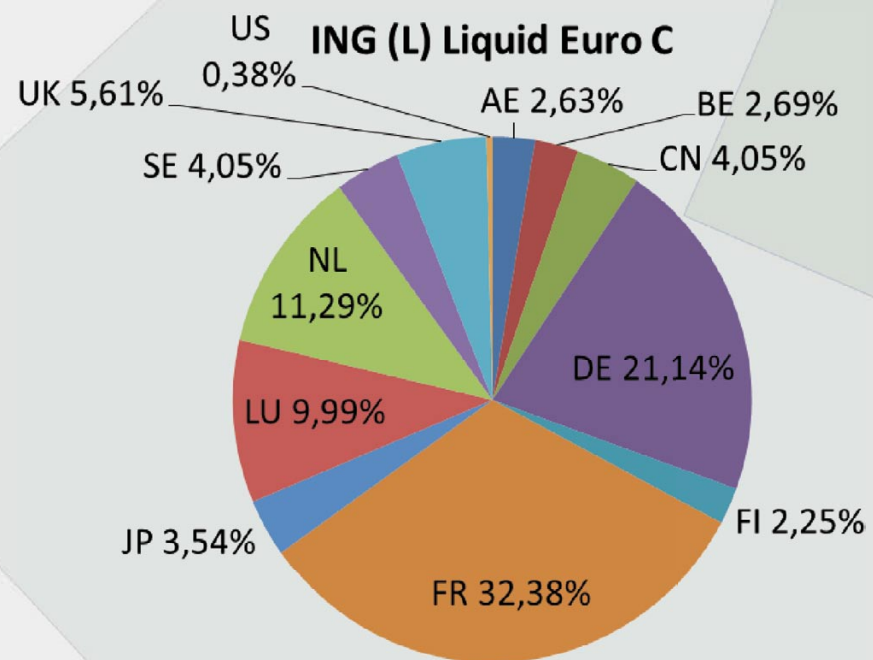
Corporate bond fund KBC



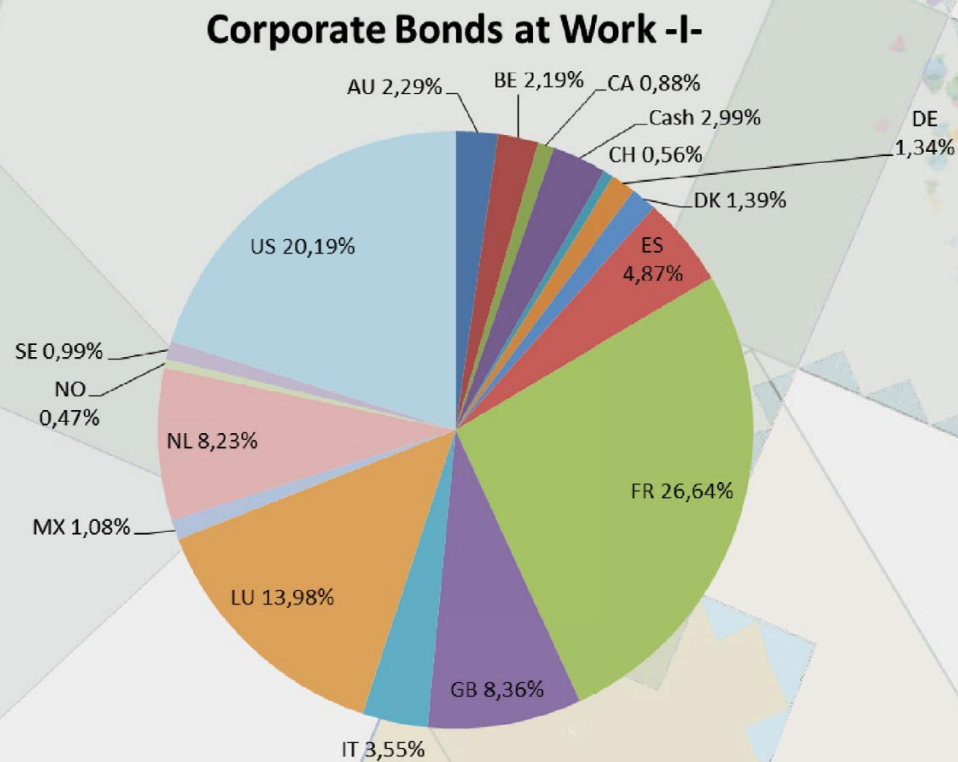
Money market funds KBC



Money market funds ING



Corporate Bonds at Work



Produits financiers

Euro	2012	2011
Plus values/moins values	16.037.043	1.308.460
Intérêts et dividendes placements financiers	0	0
Intérêts dépôts à terme	135.274	167.671
Intérêts espèces et équivalent	37.472	55.416
Correction des valeurs sur placement	140.151	93.425
Précomptes	-37.498	-37.369
<hr/>		
Produits financiers nets	16.312.444	1.587.603

Résultat

L'excédent pour l'année 2012 s'élève à 24.375.075 € par rapport à 9.036.401 € pour l'année 2011 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes). Ce très bon résultat est dû à un bon profit financier.

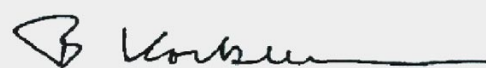
L'excédent technique de 8.062.631 € est alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances, la Banque Nationale de Belgique (anciennement la CBFA).

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent du résultat financier de 16.312.444 € au fonds de garantie.

Fonds de garantie

Le fonds de garantie et la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 177.091.415 €.

A la fin de l'année, la réserve brute de la rétention du rabais aux Membres s'élève à 132.464 € qui sera libéré en 2013.



Berndt Kockum
Président

Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994, aux communications NBB (anciennement CBFA) D 171 + D 172. et circulaire PPB-2007-6-CPB-CPA.

Tous les principes de Régie d'entreprise sont écrits dans le document " Memorandum of good governance". De plus la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

Les principes pertinents de la gouvernance peuvent être résumés de la manière suivante:

Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de treize membres du Conseil, en ce compris le président et les vice-présidents, parmi lesquels neuf représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux Membres de l'Association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs réunions. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et d'Investissements et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été agréées de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces Comités doit être approuvée par le Conseil.

Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs et membres des comités avant les réunions.

Assemblée Générale

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

Contrôle interne

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la Mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

Procédures de contrôle interne

La Mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la direction ainsi que des audits internes et externes.

Identification des risques

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention d'EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections

La mutuelle a produit un manuel de procédures interne qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.
Le responsable du contrôle interne remet au Comité d'Audit un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 Décembre 2012

Aux membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de d'E.M.A.N.I. (une association mutuelle d'assurance) («la société») pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique dont le total du bilan s'élève à 235.522(000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 16.312(000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels de la société d'E.M.A.N.I. (une association mutuelle d'assurance) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association mutuelle au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

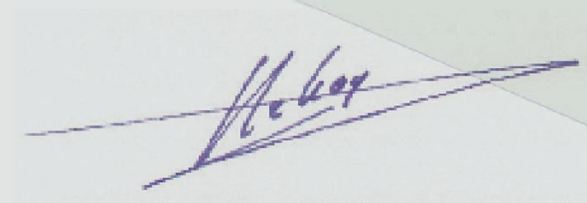
Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les comptes annuels et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.

Diegem, 25 mars 2013

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Yves Dehogne

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2012 & 2011

(En Euro)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	176.922.722	159.051.252
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	12.333.070	15.439.183
	<hr/>	<hr/>
	189.325.792	174.490.435
D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	4.332.557	3.873.876
III. Provision pour sinistres	18.555.029	18.385.439
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	11.146	101.124
	<hr/>	<hr/>
	22.898.732	22.360.439
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	586.018	745.423
2. Intermédiaires d'assurance	1.917.434	668.492
II. Créances nées d'opérations de réassurance	1.334.712	1.812.693
III. Autres créances	82.450	264.866
	<hr/>	<hr/>
	3.920.615	3.491.475
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	206.785	201.445
II. Valeurs disponibles	19.060.312	4.314.549
	<hr/>	<hr/>
	19.267.096	4.515.994
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	110.134	284.151
	<hr/>	<hr/>
TOTAL ACTIF	235.522.370	205.142.493

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2012 & 2011

(En Euro)

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	84.533.377	68.011.355
	84.533.377	68.011.355
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	10.856.108	9.512.128
III. Provision pour sinistres	43.731.360	38.308.925
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	132.464	1.179.359
V. Provision pour égalisation et catastrophes	92.558.038	84.495.407
	147.277.971	133.495.819
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	963.746	2.268.494
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	2.322.248	907.380
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	1.082	0
b) Rémunérations et charges sociales	237.273	249.791
2. Autres	51.778	74.547
	3.576.127	3.500.211
H. Comptes de régularisation		
	134.895	135.109
	134.895	135.109
TOTAL PASSIF	235.522.370	205.142.493

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

**COMPTE DE RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SE
TERMINANT AUX 31 DÉCEMBRE 2012 & 2011**
(En Euro)

	31/12/2012	31/12/2011
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) Primes brutes	49.949.266	46.945.174
- Primes émises	50.247.324	47.883.240
- Rabais aux membres	-298.059	-938.067
b) Primes cédées aux réassureurs	-24.679.493	-23.117.005
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-1.343.980	-471.052
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	458.681	857.943
	<hr/>	<hr/>
	24.384.474	24.215.060
2. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	172.747	223.087
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	140.151	93.425
d) Plus -values sur réalisations	16.068.372	1.541.069
	<hr/>	<hr/>
	16.381.270	1.857.580
3. Autres produits techniques nets de réassurance	9.910	75.803
	<hr/>	<hr/>
	9.910	75.803
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)		
a) Montants payés nets	-8.647.297	-7.612.405
aa) Montants bruts	-14.397.841	-17.574.685
bb) Part des réassureurs	5.750.544	9.962.280
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-5.252.845	-7.124.639
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-5.422.435	-8.157.881
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	169.590	1.033.242
	<hr/>	<hr/>
	-13.900.142	-14.737.044

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.

**COMPTE DE RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SE
TERMINANT AUX 31 DÉCEMBRE 2012 & 2011**
(En Euro)

	31/12/2012	31/12/2011
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	-457.179	-999.256
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation-, éduction+)	956.917	1.900.017
	<hr/>	<hr/>
	499.738	900.761
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-244.562	-275.253
c) Frais d'administration	-2.686.784	-2.730.530
	<hr/>	<hr/>
	-2.931.346	-3.005.782
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-37.496	-37.369
c) Moins-values sur réalisation	-31.330	-232.609
	<hr/>	<hr/>
	-68.826	-269.977
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LA VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION ET CATASTROPHES	<hr/>	<hr/>
	24.375.075	9.036.401
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-8.062.631	-7.448.799
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À AFFECTER	16.312.444	1.587.603

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AUX 31 DÉCEMBRE 2012 & 2011**
(En Euro)

1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION MUTUELLE ET RESUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Mutuelle a pour objet d'indemniser les membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Durant l'année 2012, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 625.000.000 dont:

- 16% des premiers 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 25,9975% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 74,0955% de 440.000.000 EUR, excédent ces premiers 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» et 9,9975% est réassuré par des polices du type « quota share »;
- L'excédent de 85.000.000 EUR sur ces 540.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» pour un pourcentage de 9,9975%.

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. s'établit donc à 220.995 KEUR durant l'année 2012.

Pour les attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 625.000.000 EUR dont:

- 16% de 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share»;
- 74,1026 % de 260.000.000 EUR sur ces 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 73,5461% de 235.000.000 EUR sur ces 360.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 71,667% de 30.000.000 EUR sur ces 595.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss».

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 222.000 KEUR durant l'année 2012.

Les principales règles d'évaluation appliquées par E.M.A.N.I. se résument comme suit:

a. Taux d'amortissements des actifs immobilisés

	Par an
Other assets – tangible fixed assets	
Installations, équipement électronique et outillage	33,33%
Mobilier	10%
Matériel roulant	20%

b. Provision technique

E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

c. Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.

e. Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f. Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les «Obligations et autres titres à revenu fixe», des «Actions, parts et autres titres à revenu variable» et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

2. FONDS DE GARANTIE

Par rapport au 31 décembre 2011, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2011 :	68.011.355
Transfert du bénéfice de l'année	16.312.444
Rabais des membres:	209.578

Fonds de garantie au 31 décembre 2012 : **84.533.377**

3. VALEURS REPRÉSENTATIVES

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'Arrêté Royal du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs d'organismes internationaux	0	0
Valeurs Etats Etrangers	0	0
Obligations de sociétés étrangères	0	0
Fonds de placement	138.356.389	123.913.050
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	13.338.707	17.621.048
	<hr/>	<hr/>
	151.695.096	141.534.098

4. PROVISION POUR ÉGALISATION ET CATASTROPHES

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 221.999.900 EUR. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas de perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 8.062.631 EUR est doté pour l'année 2012 et un montant de 7.448.799 EUR a été doté pour l'année 2011.

5. GESTION

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes.
Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique « net asset value » de fonds d'investissements.
Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 214.195 EUR pour l'exercice 2011 et à 273.769 EUR pour l'exercice 2012.

Les commissions allouées par les réassureurs sont rétrocédées à E.M.A.N.I.. Celles-ci s'élèvent à 487.789 EUR pour l'exercice 2011 et à 842.341 EUR pour l'exercice 2012 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.

2 0 1 2

EUROPEAN MUTUAL
ASSOCIATION
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION
D'ASSURANCES
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4
B 1140 BRUSSELS
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10
Fax. + 32 (0)2 705 72 92
<http://www.emani.be>